



Responsabilité suite à vol d'un bien exposé chez collègue

Par **Catherine PULBY**, le **24/05/2017** à **11:49**

bonjour

suite à une restructuration de mon activité (fermeture d'un établissement) un collègue me propose de prendre en dépôt-vente dans son établissement une remorque en stock moyennant une commission en cas de vente; j'accepte son offre, et la remorque est exposée chez lui ; ceci se passe sans contrat, comme souvent dans notre métier ; or cette remorque a été volée ; j'ai porté plainte à la gendarmerie, et mon collègue a été auditionné par la gendarmerie (avec ou sans plainte de sa part je ne sais pas); mon assurance ne couvre pas ce sinistre et mon collègue n'est pas assuré pour les biens exposés à l'extérieur du bâtiment même sur terrain clôturé (la clôture a été coupée par les voleurs). Ma question est la suivante : ai-je un recours quelconque contre mon collègue, est-il responsable du bien confié (même en l'absence de contrat écrit) ou le vol est-il à ma charge ?
merci de votre réponse